

PROJET DE RÈGLEMENT D'EAU SUR LE BASSIN DU BRIVET

RÉUNION PUBLIQUE - Compte-rendu

Date : le jeudi 2 juin 2022 de 18h à 20h - Crossac (Salle Saint-Jean Baptiste).

Ordre du jour :

- Accueil par Olivier Demarty, Vice-Président du SBVB, maire de Crossac.
- Introduction par Eric Provost, Président du SBVB.
- Présentation du projet de règlement d'eau (démarche, contexte, enjeux, ...) par Romain Deckert, SBVB.
- Annonce des ateliers, par Sébastien Cherruau, Mediapilote.
- Questions / échanges avec la salle.
- Conclusion par Olivier Demarty, Vice-Président du SBVB.

Participants :

- Une cinquantaine de personnes avec une bonne représentativité des différents publics et acteurs du territoire.

CADRE

Cette réunion publique visait à présenter la démarche de concertation engagée sur le projet de règlement d'eau du Bassin Versant du Brivet, partager le contexte et les enjeux ainsi que les éléments issus des premiers ateliers réalisés en 2020 - 2021, répondre aux questions et recueillir des premières contributions de la part des participants.

> À noter : la qualité des échanges dans une ambiance qui se voulait avant tout constructive, et des participants à l'écoute et très en attente vis-à-vis de la démarche engagée par le SBVB sur le projet de règlement d'eau.

INTRODUCTION

Eric Provost, Président du SBVB, et Olivier Demarty, Vice-Président du SBVB, ont précisé qu'il s'agissait d'une réunion « de reprise » de la démarche initiée en 2020 suite à l'arrêt dû à la pandémie liée au Covid.

Les premiers ateliers organisés en 2020 - 2021 ont permis de recueillir plus d'une centaine de contributions sur lesquelles s'appuie cette nouvelle phase de concertation afin de préciser et finaliser le projet de règlement d'eau. Ce travail a été essentiel.

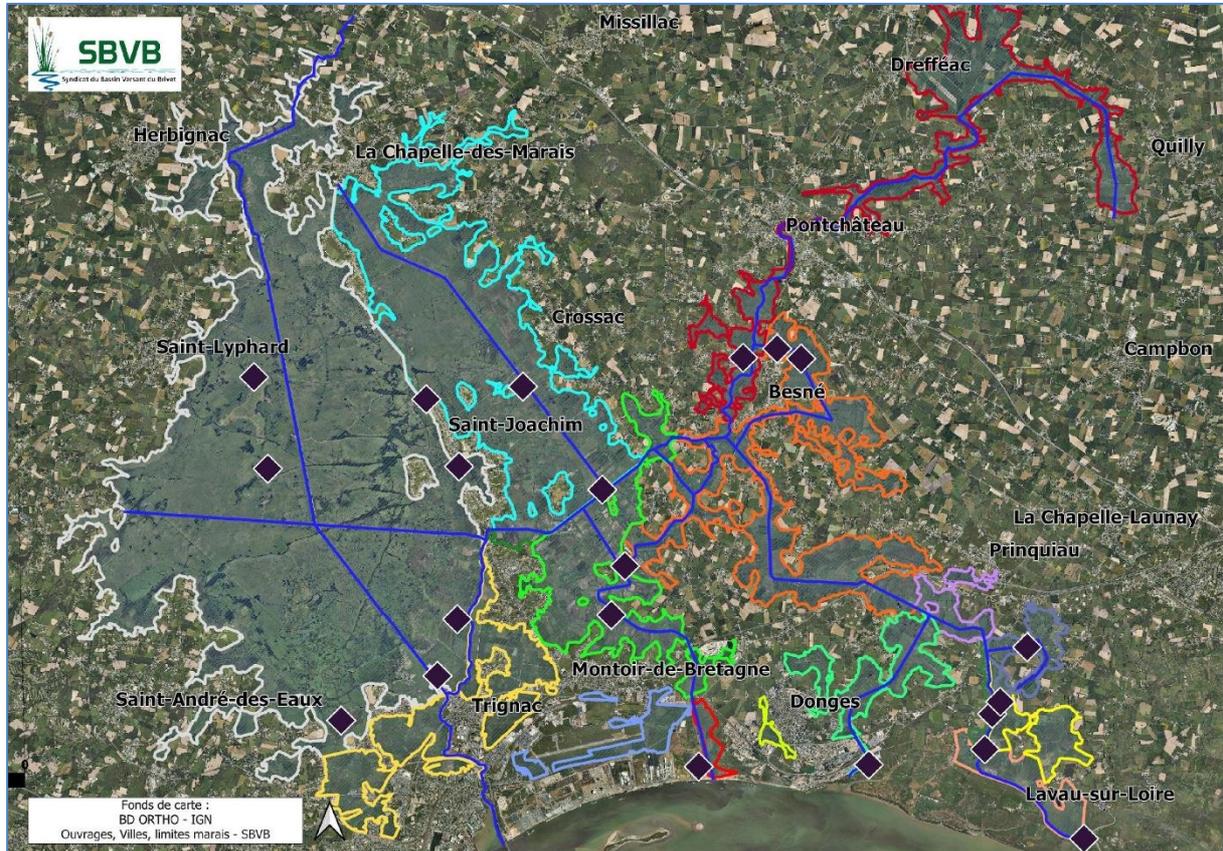
Il a été rappelé la nécessité de bénéficier de manière égale des retours et des contributions de tous celles et ceux qui sont concernés par le futur règlement d'eau.

Cette démarche s'inscrivant dans un cadre réglementaire, un arrêté préfectoral sera pris à l'issue de la démarche.

SYNTHESE DES PREMIERS ATELIERS DE TRAVAIL

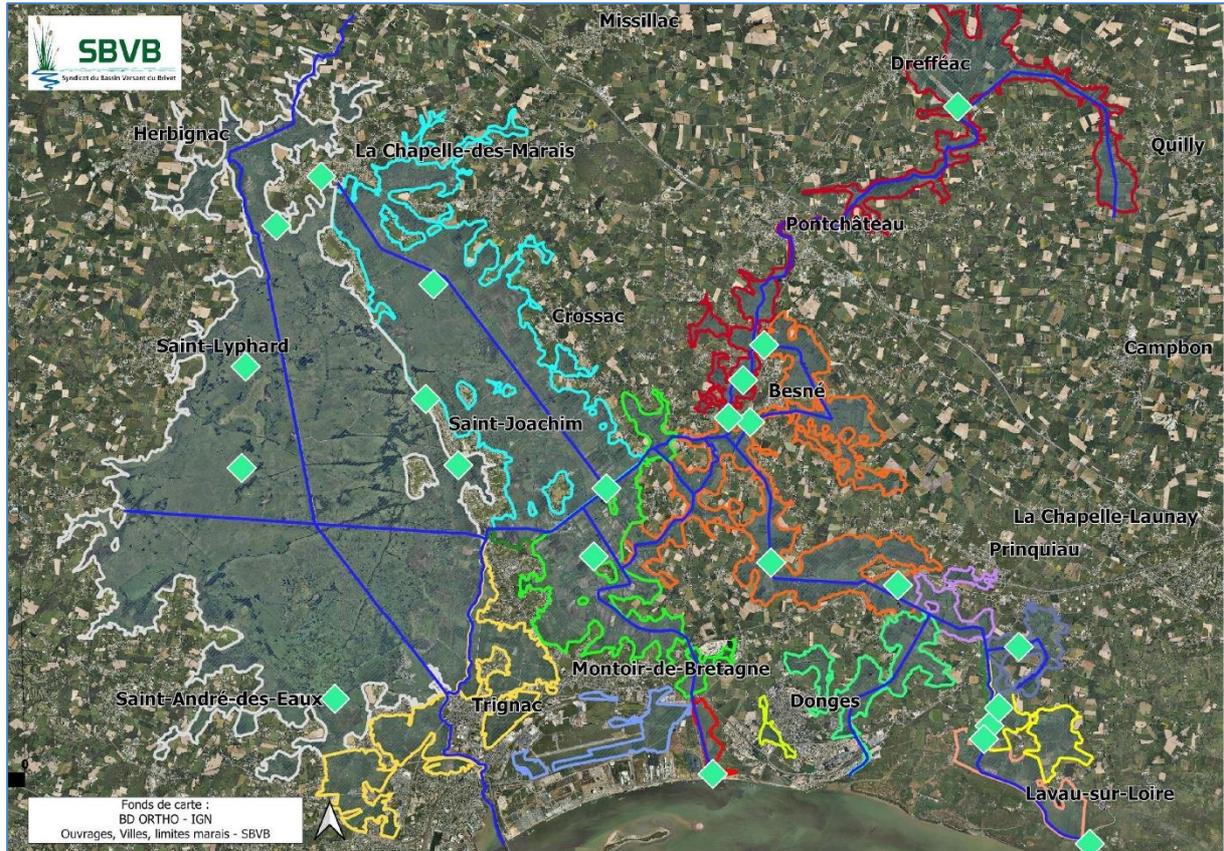
Ci-dessous, les points qui sont ressorti lors des premiers ateliers de travail ; travail issu d'une centaine de personnes.

Enjeux agricoles



- Concerne l'ensemble du territoire
- Printemps, période à fort enjeu. Des niveaux raisonnables pour sortir les bêtes.
- Ré-alimentations importantes
(partie Est du territoire)
(lutte contre la jussie)
- Demande de séparation entre certains marais (Brière/Boulaie)

Enjeux biodiversité



→ Concerne l'ensemble du territoire

→ Oiseaux

(guifettes noires, espèce en voie de disparition)

(d'autres espèces voient leur nombre diminuer ; a contrario, des espèces se portent bien : ibis, spatule)

→ Poissons

(brochets – nécessitent une baisse lente des niveaux au printemps)

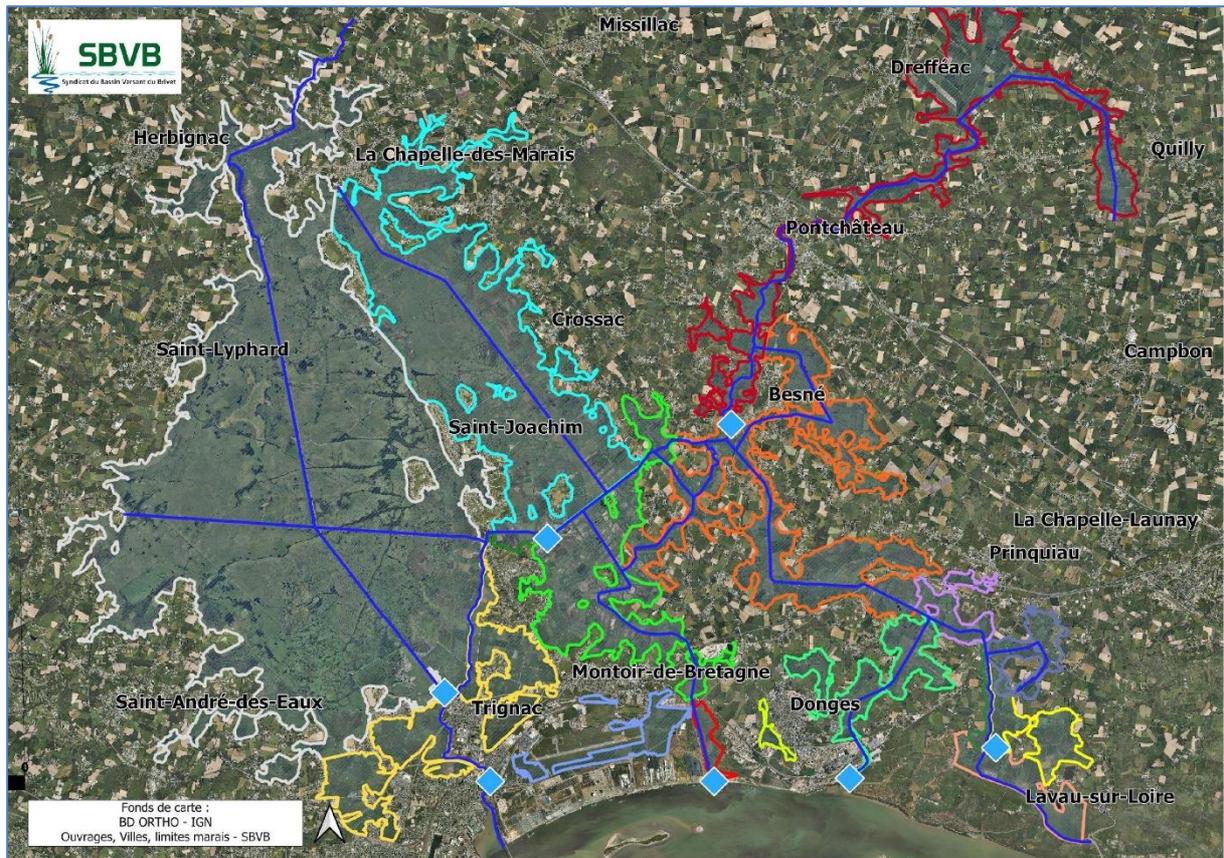
(anguilles – passage à travers les ouvrages, montaison et dévalaison)

→ Espèces invasives

(jussie – canaux + fort enjeu sur les prairies)

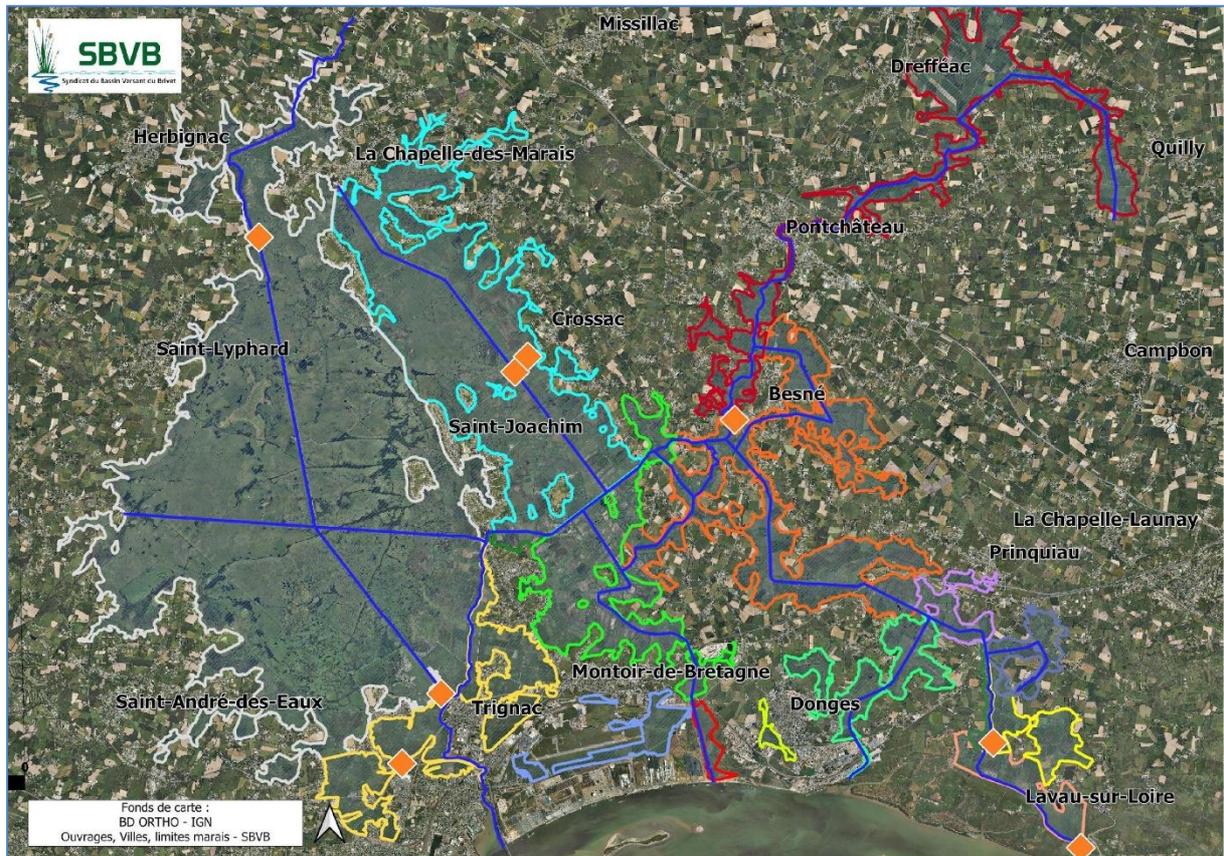
(ragondins détériorant les berges)

Enjeux continuité (piscicole)



- Endroits spécifiques
- Liens Loire-Brivet
(passage aux ouvrages à l'estuaire)
- Liens Brière-Brivet
(passage à Pont de Paille)
- Liens intra-Brivet
(passage des ouvrages de Boisman et Pont de la Mine)

Enjeux inondation



→ Endroits spécifiques

→ Habitations

(Trignac, St-Nazaire, Lavau)

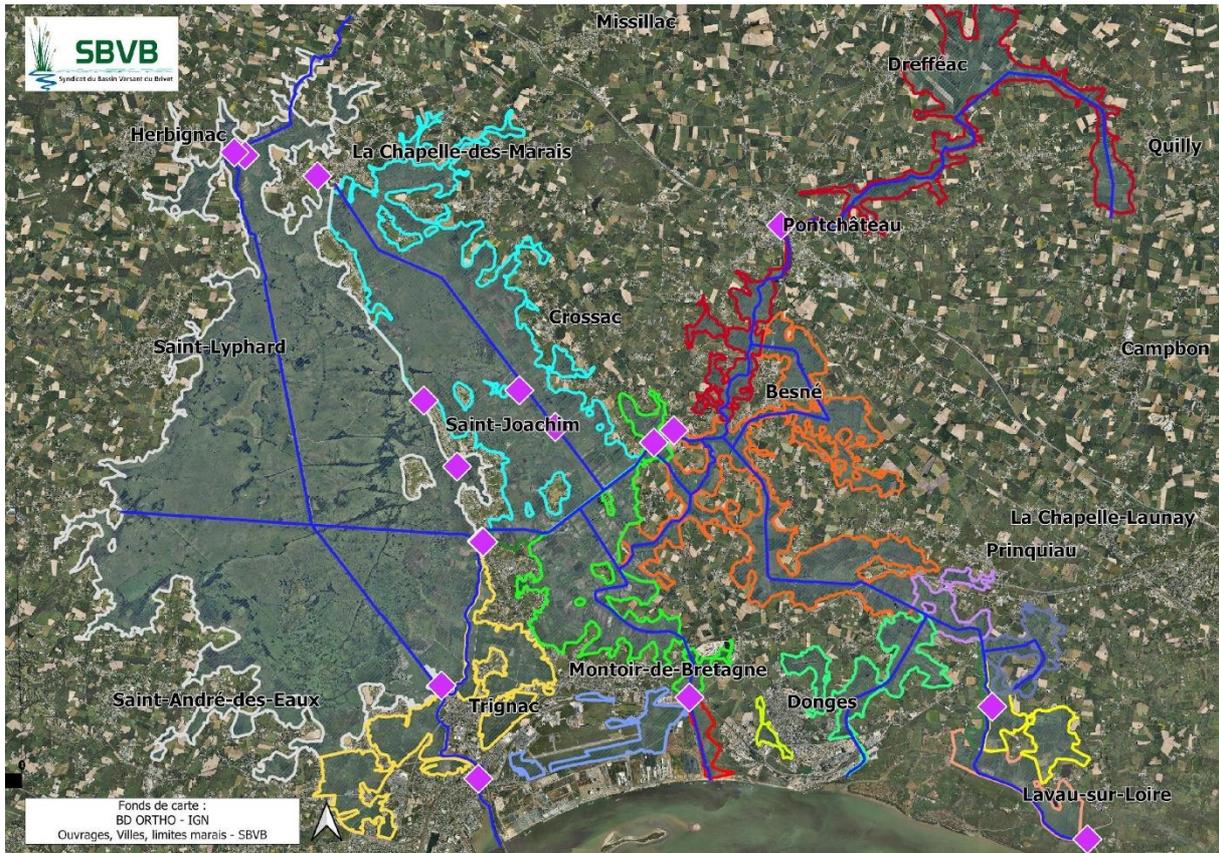
→ Routes

(Axe St-Jo/Crossac)

(Axe Nord Brière)

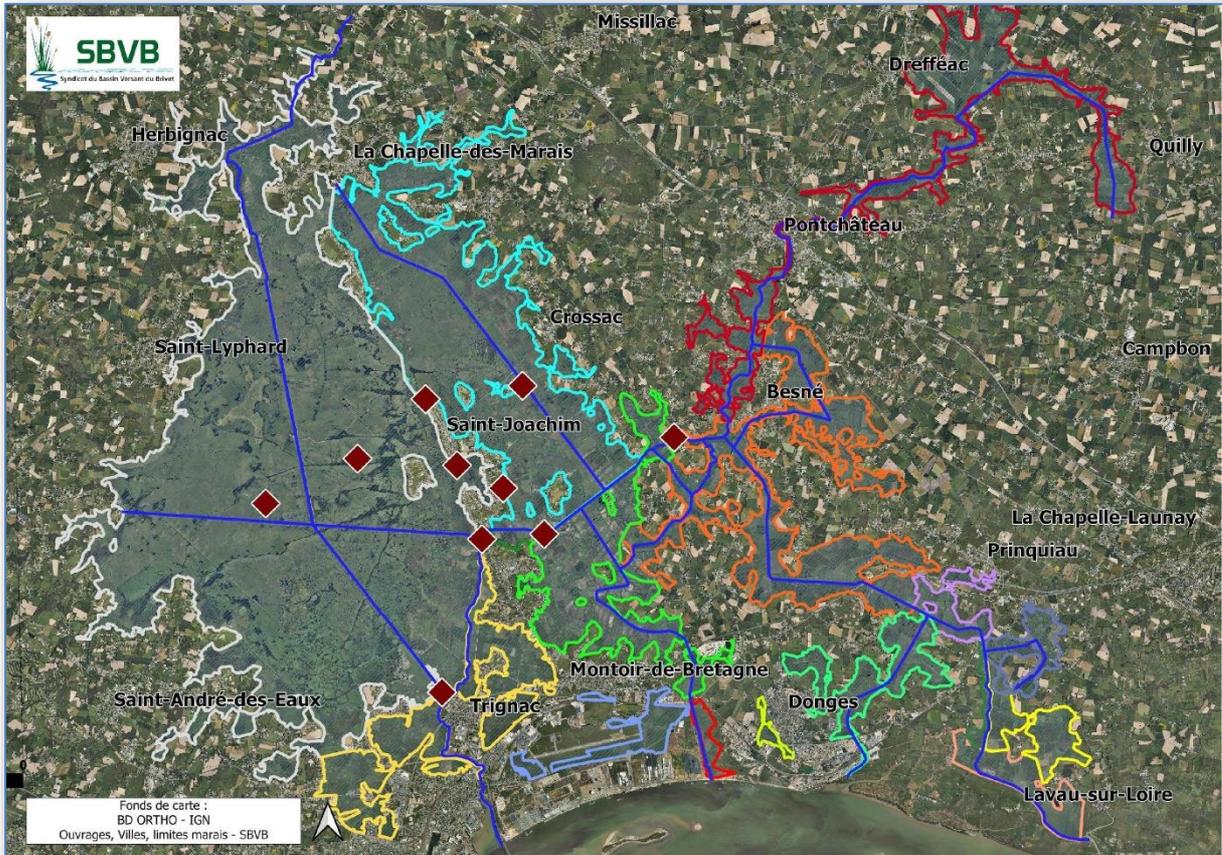
→ D'autres inondations, mais dues aux ruissellements ou submersions

Enjeux ouvrages



- Nombreux ouvrages concernés
- Existants ou anciennement existants
- Entretien, modification, fonctionnement de l'existant
 - (Méan : élargissement)
 - (Pont de la Mine : passe à chalands)
 - (Rozé Brière : portes souvent ouvertes)
- Remise en place d'anciens ouvrages
 - (séparation entre Brière et Boulaie : Lony, Pendille ou la Curée au Monsieur mais pas à l'unanimité – crainte sur le franchissement par les chalands)
 - (Boulaie : Pont Brûlé)
 - (Gueneu : marais entre la Boulaie et Pont de la Mine)
 - (Nord Brière : Pont de Guélan)
 - (Taillée : la Simonais)
 - (haut du Brivet : ouvrages pour stockage d'eau)

Enjeux usages



- Plutôt Brière-Boulaie
- Niveaux d'eau suffisants
- Ouvrir l'accès de la Brière aux canoës/kayaks
- Garantir la continuité de part et d'autre des ouvrages
(Boisman, Pont de l'Angle, Pont de la Mine)
- Craintes concernant l'installation de futurs ouvrages
(Lony et Pendille : blocage du passage pour les chalands)

QUESTIONS / RÉPONSES

La Brière, c'est quoi pour vous, car cela semble y intégrer la Boulaie ?

> Ce sont bien deux éléments différents. Toutefois, la Brière comme la Boulaie rencontrent des enjeux et des problématiques. D'un point de vue hydraulique, il existe un fort lien. Une différenciation est peut-être à faire mais elle n'est pas unanime : remise en place de Lony-Pendille ; c'est la demande la plus fréquente lors des réunions.

Tous les ans, on subit la sécheresse. Cette année encore, rien n'a été anticipé. Les ouvrages servent à vider l'eau mais pas à remplir. Tous les marais sont à sec.

> Nous travaillons sur le futur règlement d'eau. Aujourd'hui, nous suivons les règles de l'actuel règlement côté Brière. Nous sommes à la cote depuis le début de l'année, aujourd'hui légèrement en dessous. Nous avons la même quantité d'eau qui tombe dans l'année mais répartie différemment dans le cycle. Cette année, il y a peu d'évacuation des eaux.

Vous gérez la Brière selon les cotes votées en 2016 par la CSGBM, mais il ne doit pas s'appliquer de la même façon partout. Il devrait y avoir plusieurs règlements d'eau selon les usages.

> Il y aura un règlement d'eau global qui fera état de chaque ouvrage.

Cela n'intéresse pas les chasseurs d'avoir 2 mètres de niveau d'eau. Au mois d'avril vous pouvez arrêter de tirer à 1m85.

> Chaque marais doit faire son règlement d'eau avec ses contraintes locales en prenant bien en compte les usages de chacun. Quant aux hivers forts humides avec des risques des inondations, les évacuations sont à leur maximum. Parfois fois, il tombe plus de pluie que les exutoires ne peuvent évacués.

Vous videz toute l'eau en Brière. On pourrait faire des bassins tampons pour réguler et satisfaire tout le monde.

> Les données des flux d'eau montrent que tous les marais sont interdépendants. Nous sommes obligés d'être dans une approche globale.

Il faut se rappeler que notre territoire a été fortement urbanisé depuis deux décennies. Les flux s'en trouvent accélérés. C'est notamment à partir de ce constat qu'il faut travailler.

Comment va t'on hiérarchiser les priorités de chacun ? Qui décide de ce qui est le plus important ? Est-ce que c'est le SBVB qui tranche ou le préfet ?

> Il nous est demandé de trouver un « accord », de garantir la continuité écologique, d'entretenir les ouvrages et de faire attention à la salinité. Après les niveaux, quand ils respectent ces principes, c'est du ressort du SBVB. Quelle priorité donne-t-on par rapport à quels usages et quels risques ? C'est à nous tous de faire émerger des positions entre différents interlocuteurs.

> Il y a une autre donnée que nous ne maîtrisons pas, c'est le changement climatique. Nous aurons beau définir des niveaux, le climat va fortement interférer. Le règlement d'eau devra certainement être révisé au cours du temps.

Nous n'aurons aucune prise sur le climat ; il faut en faire abstraction. Il faut concilier les usages pour définir les niveaux. Il ne faut pas s'empêcher ensuite de modifier les dispositions prises en fonction du climat.

> Le devoir du SBVB c'est de mettre en solidarité tous les territoires et les intervenants. Nous avons plein de défis à relever : la réalimentation de certains secteurs à la suite de l'envasement du bief de la Taillée ; les espèces invasives ; ...

> Nous devons évoluer pour répondre à ces enjeux et nous devons mettre de la solidarité entre le haut et le bas des marais.

On creuse les canaux mais pas les piardes. L'eau se déverse dans les canaux au lieu de rester. Il n'y a aucun budget pour les réseaux tertiaires, les piardes et les plans d'eau ; ça perturbe les niveaux.

> Une étude devrait être engagée sur l'ensemble de ces points.

La situation sur le marais indivis se dégrade : le marais est en comblement. Il est en train de devenir un danger pour les habitants. Il faut également entretenir par curage les piardes.

Qu'entendez-vous par changement climatique ?

> Cela concerne, notamment, l'évolution des niveaux de pluviométrie, l'élévation du niveau de la mer avec pour impact moins de temps pour réalimenter ou évacuer l'eau du marais.

Et la continuité écologique c'est quoi ?

> C'est notamment l'amélioration du passage de part et d'autre des ouvrages pour la vie piscicole. C'est également l'axe de travail que nous demande l'Etat. Nous essayons de trouver des solutions pour l'intégrer en gardant nos ouvrages essentiels : ex. fentes pour laisser passer les anguilles.

> Avant l'organisation des ateliers, nous pourrions partager un document sur le fonctionnement du marais.

Qui va prendre la décision finale ?

> Grâce au travail réalisé lors des ateliers, nous souhaitons faire émerger deux à trois scénarios majeurs. Nous allons consulter la CSGBM et organiser des groupes de travail géographiques avec les autres instances. Nous allons également dialoguer avec les communes et les usagers du marais.

> Nous n'avons pas arrêté la totalité de la procédure à cette date car il n'y a rien d'obligatoire. Nous y allons étape par étape. C'est le SBVB qui est l'instance officielle représentative qui retiendra un scénario et présentera un projet de règlement d'eau au préfet.

Qui fera respecter « l'accord » ?

> Aujourd'hui, ce serait le SBVB. Mais on peut imaginer un autre fonctionnement. Il faudra sûrement une instance qui pourra se réunir, lorsqu'il y a des soucis par exemple. Elle pourra également se réunir une ou deux fois par an pour évaluer la situation et prendre des décisions d'urgence en cas de besoin.